

Le Dix neuf Novembre deux mil treize à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Hansart, Meunier (Adjoints au Maire), Mme Hannecart, Mrs Godart, Voisin, Van Heeswyck, Chombart

Etaient absents excusés : Mr Michael Urbaniak (pouvoir Mr Urbaniak Michel), Mme Bednarski (pouvoir Mme Hannecart), Mrs Fontaine (pouvoir M. Van Heeswyck), Niot (pouvoir M. Godart),

Etaient absents : Mr Delattre

Secrétaire de séance : M. Meunier

14 Membres en exercice, 9 membres présents, 5 Absents

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

Lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu du 11 septembre

- Travaux d'assainissement
- Convention agence de l'eau N° 17991
- Offres de prêt assainissement
- Offre de prêt pour voirie
- Convention S A C P A
- Périscolaire
- IHTS Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Colis de fin d'année employés
- Travaux logement Communal
- Election 2014
- Questions diverses
 - Projet rue sole triquet
 - Course cycliste à Canisy

➤ Ajout à l'ordre du jour

- Réglementer le stationnement rue du Bouloir

Monsieur le Maire précise que pour demeurer dans cette rue il est conscient de la gêne occasionnée par le stationnement anarchique des véhicules, ce qui perturbe énormément la circulation surtout pour les engins agricoles qui sont de plus en plus larges. Néanmoins il reconnaît la non logique des conducteurs qui ne réfléchissent pas en voyant les véhicules qui sont déjà stationnés et de se mettre tous du même côté. La plupart ont de la place chez eux mais restent sur la voirie. Cette réglementation n'est pas de la compétence du conseil mais du Maire qui par arrêté doit réglementer cette situation, cela sera fait en tenant compte de cette demande passée par le conseil et argumenterai sur le riverain fermier qui ne peut passer que par cette voie.

➤ ***Les membres du conseil prennent note de cette explication.***

→ **approbation du compte rendu du 11 09 2013**

Aucunes remarques sur ce compte rendu

** il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

→ **Rapport du Maire**

➤ **Dossiers en cours**

✓ Travaux de voirie

→ Ces travaux sont terminés, il nous reste à les payer, la com de com va nous sortir le cout exact. Je rappelle, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous n'avons fait que ce qui était primordial pour l'écoulement pluvial dans la Commune, hors mis la route de Voyennes qui était devenue presque impraticable et un surfacage partiel de la rue du cimetière de Canisy. Je sais que beaucoup attendent leurs trottoirs, mais les finances ne le permettent pas encore à ce jour. N'ayant plus de subvention pour ce genre de travail, il faudra y consacrer l'enveloppe TADEM de chaque année pour en faire un petit bout. C'est pour cela que j'ai mis la grande rue de Canisy sous protection pour la faire durer encore un peu, le tonnage de 10 T ne concerne pas les riverains et la desserte locale, les panneaux complémentaires ne vont pas tarder à être mis en place.

✓ Travaux d'assainissement

→ L'ouverture des plis a eu lieu avec le cabinet d'étude, 6 dossiers avaient été retirés, seules 3 entreprises ont répondu. C'est la sté COLAS qui a remporté le marché, le lancement est prévu dès que ce conseil aura validé l'offre, et avec les délais administratifs prévus les travaux ne commenceront qu'à partir de Février au plus tôt. La tranche conditionnelle sera à décider lors de ce conseil suite au contrôle qualité qui vient d'être réalisé par SAUR.

✓ Eglise de Canisy et d'Hombleux

→ J'ai eu contact auprès de l'entreprise de Roye en charge du dossier, cette dernière s'est excusée mais suite à une surcharge de travail occasionnée par la dernière tempête, elle a supporté beaucoup de travaux en urgence. Elle m'assure son action en Novembre. Il faudra mettre à disposition une grosse remorque pour le nettoyage du clocher et aussi un endroit où déposer les fientes...

➤ Arbres du terrain de football

✓ L'entreprise nous a recontactés pour planifier cette semaine cette intervention, celle-ci était prévue en Octobre mais le temps ne s'y prêtait pas, au risque de destruction des arbres.

→ Monsieur Chombart précise que ce type d'arbres se taille au printemps.

→ Monsieur le Maire précise que le terrain est trop détrempe pour permettre le passage d'engins de broyage

➤ Rythmes scolaires

✓ Réunion avec l'inspectrice d'académie

→ Suite à l'article paru dans le courrier Picard où je m'étais plein d'être isolé sur ce genre de dossier, l'inspectrice a souhaité me rencontrer pour voir comment la Commune se plaçait dans ce dossier, J'ai demandé à la directrice de l'association YOKIS de m'y

accompagner et de présenter les solutions qui avaient été présentées aux parents. L'inspectrice a validé ce qui était fait par YOKIS à ce jour et si les parents ne souhaitent pas y adhérer davantage on ne peut les obliger, le rythme scolaire, telle la loi, est que les cours doivent être fait sur 5 ½ journée et que les Communes doivent pouvoir donner la possibilité aux élèves de rester jusqu'à 16 h 30 sans être une obligation. Le travail fait dans la commune par la mise en place du périscolaire est suffisant pour la loi. La CAF doit valider les temps de Périscolaire comme décrit dans la loi en (T A P) dans ce temps il peut y avoir des activités diverses sportives, culturelles, éducatives etc... Je sais que certain d'entre nous souhaiterait pouvoir offrir plus aux enfants mais les moyens ne sont pas là, et la conjoncture actuelle fait que beaucoup de parents sont déjà dans des situations difficiles. On peut promettre beaucoup de chose mais pour les tenir il faut des Euros.

- ✓ Réunion du conseil d'école.
 - Lors de sa visite, l'inspectrice a souhaité rencontrer la directrice et sa classe, les enfants ont dit que tout allait très bien, néanmoins l'inspectrice souhaite participer au prochain conseil d'école.
 - Lors de ce dernier les débats sur les rythmes scolaire a plutôt été houleux, l'un des parents d'élève avait soulevé un nombre important de demandeurs pour le mercredi après midi en fournissant une liste de 9 familles qui a été présentée à l'association, à part 2 enfants les autres n'ont jamais mis leur enfant en périscolaire. Néanmoins j'ai demandé une étude de cout au secrétariat, on en parle ensuite.

➤ ELECTION

- ✓ Nous nous sommes rendus, Bernard MEUNIER et moi, à une réunion d'information menée par l'association des Maires le 6 novembre à Amiens pour développer le nouveau mode électoral suite à la loi du 17 Mai 2013.
- ✓ Dix points essentiels pour notre collectivité. Que nous détaillerons plus loin
- ✓ Tous ces points concernaient avant les communes de plus de 2500 habitants et rabaissé à plus de 1000 hab.

➤ SOMME Numérique Une bonne nouvelle

- ✓ La commune d'Hombleux a été choisie pour être dans le premier plan de montée en débit internet. Si le bourg central est bien nanti, il n'en est pas de même pour l'extrémité de la Commune comme Canisy. C'est donc à Canisy que va être installé l'un des premier poste de montée en puissance et plus simplement dans le centre au coté de l'armoire de distribution P T T grande rue. Je rappelle que le conseil général à décidé que tous le département serait équipé à plus de 10 Méga de puissance à l'objectif 2020. Si Canisy a été élu en premier ce n'est pas de notre demande mais c'est qu'il est facile d'y installer l'armoire pour cela il n'y a pas beaucoup de travail.

➤ *Les membres du conseil prennent note de ces éléments.*

1. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les différentes offres ;

- Monsieur le Maire présente les offres des 3 sociétés qui ont répondu,

TRANCHE	CISE-TP	SADE-CGTH	COLAS
TRANCHE FERME	382 780 €	370 558 €	286 926 €
FRAIS ANNEXES	86 784 €	86 784 €	86 784 €
TOTAL TRANCHE FERME	469 564 €	457 342 €	373 710 €
TRANCHE CONDITIONNELLE	252 049 €	271 492 €	153 746 €
TOTAL DEUX TRANCHE	721 613 €	728 834 €	527 456 €

- La commission d'ouverture des plis a placé la société COLAS en tête, ce qui nous permet de choisir les travaux que nous souhaitons réaliser. Il est rappelé que le dossier était présenté sous deux tranches, la ferme et la conditionnelle.
- La tranche ferme concerne le reste des habitations de Canisy, « Grande rue,, rue du château et rue du monument » elle était estimée à 323 065.75 € HT, aide de l'agence de l'eau sur 252 000 €. L'offre est de : 286 926. € HT. Soit **343 163.50 € TTC**
- La tranche conditionnelle concerne la rue de Nesle coté garage Vassent et le haut de Bacquencourt (reprise du réseau privé de la cité) cette tranche avait été estimée à 232 590.80 €, aide agence de l'eau plafonnée sur une assiette maximum de 90 000 € car peu de branchements, l'offre est de : 153 746.50 €. HT
- Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la tranche conditionnelle, plusieurs points viennent freiner ce dossier, le principal étant la qualité du réseau en place sur le haut de la cité de Bacquencourt, en effet si celui-ci présentait des risques d'effondrement comme nous l'avons déjà eu par le passé en d'autre point de la commune, il aurait été impératif de le remettre en état. Le contrôle caméra de la SAUR nous démontre sa bonne tenue dans le temps sauf un petit défaut dans une boîte de branchement en partie basse du réseau. Second point, les services de l'état ne nous ont pas permis d'ouvrir à la construction le long de la RD 930 pour le moment, donc la desserte d'assainissement ne concerne que peu de branchement, et troisième point c'est ce petit nombre de branchement qui bloque l'aide de l'agence de l'eau pour cette partie de réseau,
- Considérant que le P.L.U ne sera pas modifiable dans l'immédiat, tous du moins en ce qui concerne cette partie de voirie avant une dizaine d'année.
- Le choix d'effectuer on non cette deuxième tranche est de la décision du conseil.
- Il est rappelé que les frais annexes sont prévisionnels et de l'ordre de **103 794 € TTC**
- **Le Cout pour la tranche ferme est de :**
 - **343 163.50 € + 103 794 = 446 957 € arrondi à 450 000 €**

■ **Voici le plan de financement de cette tranche :**

	ASSIETTE subventionnelle	MONTANT de la subvention	financement
ETAT D.E.T.R 20 % SUR H.T	373 710	74 742	
AGENCE DE L EAU 30 %	252 000	75 600	
AVANCE REMBOURSABLE		63 000	
EMPRUNT sur 2 ans subvention et T V A			250 000
EMPRUNT long terme			200 000
COUT FINAL DU DOSSIER		450 000	

Monsieur le Maire présente le plan de financement en détail :

Cout de l'opération : 343 163.50 T.T.C (TVA= 56 237.50 €)

Agence de l'eau : aide Plafonnée sur 252 000 € HT pour 42 branchements
(25%) 63 000 € avance remboursable en 20 ans (3 150 € / an)

(15%) 37 800 € subvention

(15%) 37 800 € subvention solidarité Urbaine/rurale

Etat : DETR (20%) 57 385.20 € du HT 286 926.00 €

Pour un total de subvention de : 195 985.20 €

A ajouter les frais annexes 86 784 € HT soit 103 794 € TTC

Besoin financement : 446 957.50 € arrondi à 450 000 €

Financé comme ceci :

Emprunt court terme (2 ans) pour retour subvention et T V A = 250 000 €

Emprunt long terme = 200 000 €

- Pour l'ensemble des deux tranches, au cas où on ferait la tranche conditionnelle, monsieur le Maire présente toutefois un plan de financement qui semble difficile de justifier au vu de nos finances et surtout des besoins. Le besoin de financement serait de 630 837.97 € financé comme suit : emprunt court terme de 360 000 € et long terme de 270 000 €

- Pour conclure, monsieur le Maire propose au conseil de ne lancer que la tranche ferme avec le plan de financement comme présenté 1 emprunt court terme de 250 000 € pour permettre la rentrée des subventions sur 2 ans , et un long terme de 200 000 € et de m'autoriser la signature de la convention d'aide de l'agence de l'eau telle que présentés dans le plan de financement

➤ **Les membres du conseil par 9 voix pour et 4 pouvoirs valide le choix de la commission, décide de n'effectuer que la tranche ferme sur le territoire de Canisy et autorise monsieur le Maire à signer l'ordre de travaux auprès de la société Colas et la convention N° 1799100 avec l'agence de l'eau et tous documents relatifs à ce dossier**

■ **Offre de prêts pour l'assainissement**

- Monsieur le Maire présente plusieurs propositions de prêt

AGENCE	MONTANT €	ECHEANCE T - S - A	TAUX %	DUREE AN
Crédit agricole	250 000	T	4.11	20
Prêt relais	200 000	In fine	2.50	2
Banque Postale	250 000	T	3.43	15
Prêt relais	150 000	In fine	2.12	2
Ligne trésorerie	50 000		EONIA	1
Caisse Epargne	250 000	In fine	2.31	1 ou 2
	200 000	T	3.86	15
Caisse des dépôts	200 000	S	2.25	30

- Monsieur le Maire précise avoir eu contact avec chaque organisme et avoir pu décrocher un prêt d'une durée de 30 ans au niveau de la caisse des dépôts. Il rappelle que le taux de cet organisme est indexé sur le livret A + 1 point soit à ce jour 1.25 % + 1 % = 2.25 % La projection des années à venir présente le livret A avec un taux maximum de 2.75 % soit un taux d'intérêt de notre emprunt de 3.752 % qui serait encore plus faible que les taux courants à ce jour. La meilleure étant la banque postale.
 - Il est précisé que la caisse des dépôts ne prête que la moitié des besoins d'emprunt et que pour des travaux de réseau de ce type.
- **Au vu de la présentation le conseil, par 9 voix et 4 pouvoirs, décide de contracter l'emprunt de 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts sur 30 ans au taux du livret A plus 1 % soit à ce jour au taux de 2.25 %, et l'emprunt court terme de 250 000 € destiné à compenser l'attente du retour des subvention et du F C T V A sur une durée de 2 ans au taux de 2.31 % auprès de la caisse d'Epargne. Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.**

2. Offre de prêts voirie

- Monsieur le Maire précise La banque postale et le C A, peut être la caisse d'épargne, la caisse des dépôts ne prête pas dans ce genre de dossier mais comme nous n'avons pas encore eu le montant finalisé des travaux, on ne peut pas clôturer ce dossier. Pour information nous avons prévu 300 000 € d'emprunt au budget et on devrait être à 299 964.22€. Monsieur le Maire a donc prévenu la Com de Com que nous réglerons lorsque le décompte final sera établi et demande donc de reporter au prochain Conseil.
- **Les membres du conseil par 9 voix pour et 4 pouvoirs reporte cette question au prochain conseil**

3. Convention S A C P A

- Convention de retrait des animaux errants, Dangereux, blessés ou décédés sur la Commune; gestion de la fourrière animale: (obligations réglementaires de la loi 99-5 du 6 janvier 1999)
- Monsieur le Maire présente cette convention triennale, que nous avons avec cette société qui vient nous enlever les animaux décédé ou errants sur la commune, elle arrive à échéance en décembre 2013 et pour éviter la rupture » de cette activité je vous demande l'autorisation de signer à nouveau cette convention pour 2014-2017 d'un montant de : 0.754 € par Hab/an.
 - Madame Hannecart demande si nous payons à chaque retrait,
 - Monsieur le Maire précise que non et que si le propriétaire est identifiable c'est à lui qui revient de payer tous les frais. Cette société intervient même pendant le weekend, nous disposons pour cela d'un N° de portable pour les joindre en urgence.
- **Conscient du service rendu par cette société, les membres du conseil par 9 voix pour et 4 pouvoir autorise monsieur le Maire à signer cette convention avec la S A C P A.**

4. Périscolaire

Cette année on comptabilise 6 h de plus par semaine et le double d'enfants par rapport à l'année précédente. Monsieur le Maire développe le dossier :

Aujourd'hui on ajoute 45 Minutes jour soit 2 h plus 2h30 (1 matin) soit 3 h 45

Ce surcout se chiffre à 558 € pour la période de septembre à décembre 2013

Pour cette période, l'association nous fait grâce de l'augmentation du nombre d'animatrice (passée de 1 à 2) suite à l'augmentation du nombre d'enfants. Chaque animatrice ne peut encadrer que 8 enfants de moins de 6 ans et le nombre de participants s'élève à 18 enfants. Il faut donc une seconde animatrice pour le soir principalement et quelque fois le matin (souvent le jeudi). Nous subventionnons à hauteur de 3500 € les années précédentes, le devis présenté pour l'année 2014 est monté à 10 340 € pour 24 enfants, détaillé comme présenté avant :

J'ai demandé au secrétariat d'évaluer avec ces temps de présences le coût de 2 employés nécessaires pour assurer cette tâche, car nous seront toujours dans le cadre d'encadrement réglementé.

Il faut savoir que même en cas de contrat aidé, ces derniers sont temporaires, le meilleur étant le contrat avenir mais il ne faut pas avoir de diplôme et être âgée de moins de 26 ans et mettre en place une formation pris en charge dans le temps de présence.

Plusieurs scénarii ont été chiffrés : pour un total d'heure de 27 h par semaine le cout annuel engendré serait de 13 069.16 € par employé soit plus de 26 000 € par an.

L'avantage ; nous sommes seul décisionnaire de cette activité,

L'inconvénient : le coût est très important, la participation des parents et la charge communale, seraient trop lourdes, et n'oublions pas que nous devons gérer les absences

Ce qui fait dire que la solution association est la meilleure

- Madame Hannecart souhaiterait savoir ce qui est imparti aux heures concernant la loi du rythme scolaire et que pour elle le travail effectué ne correspond pas au but de la nouvelle loi, il s'agit plutôt d'une garderie, elle rappelle son opposition à la mise en place de cette loi.
- Monsieur Chombart dit que le conseil n'a pas voté pour cette mise en application
- Madame Hannecart confirme que ce vote a bien eu lieu et le conseil avait approuvé pas à l'unanimité, la mise en place
- Monsieur Urbaniak pense que si c'était gratuit nous aurions plus de participants.
- La majorité pense que cette situation ne répond pas à la demande des nouveaux rythmes scolaire surtout en ce qui concerne les activités présentées, on est défavorisé par rapport aux grandes villes. Il faudrait voir pour de l'aide aux devoirs aussi. Il est évoqué la possibilité d'utiliser nos 2 ASEM pour ce T A P
- Monsieur le Maire précise que leur planning ne permet plus de tâches supplémentaire mais qu'il allait se rapprocher d'elle pour leur compétences et analyser les possibilités.
- Monsieur Godart signale que le temps de présence en cours des enfants est déjà très long pour ne pas y ajouter encore des cours
- Monsieur le Maire précise que les T A P (Temps d'Activité Périscolaire) font bien partie de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires, et que ceux pratiqué à Hombleux sont validés par l'inspectrice Académique et par la C A F qui finance en partie le périscolaire. Il rappelle aussi que le besoin en garderie périscolaire est devenu une obligation pour éviter d'être contraint de payer la scolarité des enfants d'Hombleux dans les écoles extérieures, ils font partie d'un ensemble avec la restauration. Le fait d'avoir mis en place les nouveaux horaires de la loi n'est pas la cause de l'augmentation financière demandée, mais bien causée par le nombre croissants d'enfants qui y participent. Si pendant les 45 minutes supplémentaires de garderie il y avait eu des activités péri-éducatives, le cout aurait encore plus important car la séance était chiffrée à 60 € l'heure par tranche de 12 enfants. Activités présentées aux parents qui n'en n'ont pas voulu.
- Monsieur Urbaniak pense que l'école se terminant à 15 h 50, les enfants dont les parents ne travaillent pas, rentrent chez eux, et pense que le mercredi les cours se terminent à 11 h 30 tous les enfants rentrent chez eux.
- Monsieur le Maire précise qu'il faut penser aux parents qui travaillent, néanmoins c'est le cas en général sinon nous n'aurions pas assez de locaux pour les 120 enfants, et propose au conseil que, comme le débat qui s'en suit ne permet pas de prendre une décision sur la continuité de ce service, il va demander à YOKIS de bien vouloir détailler son offre en séparant le temps du périscolaire de celui des activités Péri éducatives, voir la possibilité avec nos ASEM, conseille toutefois aux membres du conseil d'aller voir le travail effectué par les enfants pendant cette « garderie » et propose de reporter cette décision lors d'un prochain conseil.

➤ **Les membres du conseil donnent leur accord pour ce report**

5. I H T S Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire

- Monsieur le Maire expose que les employés qui sont invités aux réunions scolaires hors de leur temps de présence habituel sont rémunérés en heures supplémentaires. Pour les payer le percepteur demande de mettre en place les IHTS qui permettent de classer ces heures et surtout de les payer. Elles sont très rares mais existes. Propose de les maximaliser à 45 h/an.
- ***Les membres du conseil décident de mettre en place les IHTS et les plafonnent à 45 h / an***

6. Colis de fin d'année aux employés.

Depuis plusieurs années nous avons mis en place une prime de fin d'année pour tous les employés. Cette prime est sans rapport avec le grade ou le poste de l'employé, elle est d'un montant égal pour tous.

L'année dernière elle a été attribuée en bon d'achat d'un montant de 60 €.

Monsieur le Maire demande si le conseil maintient ou supprime ce colis.

- Monsieur Urbaniak demande depuis combien de temps le montant de 60 € a-t-il été fixé.
 - Monsieur le Maire ressort des anciennes décisions du conseil et ce montant était déjà de 60 € en 2010
- **Les membres du conseil décident de maintenir ce système de colis aux employés et établissent le nouveau montant à 65 €**

7. Travaux dans un logement Communal

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les devis pour les travaux du logement communal « Remise en état d'une salle de bain et d'une toilette ».

Devis

- MARIE : 6 719.60 € HT > 8 036.64 € TTC
- C R H : 11 130.00 € HT > 11 909.10 € TTC
- CRH sans les cloisons est à 8 667 € TTC

- **Les membres du conseil autorisent monsieur le maire à effectuer ces travaux avec l'entreprise Marié, ces travaux seront pris sur le compte 21318 en investissement**
- **Les membres du conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à effectuer la modification budgétaire du compte 020 « dépenses imprévues » vers le compte 21 318**

8. ELECTIONS 2014

- Monsieur le Maire précise aux membres du conseil le changement effectif pour notre Commune lors des prochaines élections municipale. Une dizaine de points en commençant par
 - l'abaissement du nombre d'électeurs de 3500 à 1000 pour le vote par liste complète,
 - Plus de possibilité de raturage ni de panachage.
 - la suppression du vote par section, dorénavant le conseil de 15 membres sera élu par tous les électeurs de Bacquencourt, de Canisy et d'Hombleux
 - Vote par liste complète à la proportionnelle et prime à la liste arrivant en tête
 - Obligation de candidature en sous préfecture
 - Liste paritaire Homme Femme dans les conseillers communaux
 - Election des conseillers communautaires sur le même bulletin
 - Liste paritaire Homme Femme dans les conseillers Communautaire
 - Election des adjoints par liste avec parité homme femme
 - Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter.
- Monsieur le Maire, mandaté par monsieur le Sous Préfet, va transmettre toutes ces informations aux administrés en organisant des réunions publiques et par des bulletins d'info

spéciaux, car pour la commune il s'agit d'un changement très important. Sans information, il est à craindre lors du dépouillement d'avoir beaucoup de nul

9. Mise à disposition d'une salle de réunion.

- Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité de mettre une salle de réunion à disposition des candidats à l'élection municipale car suite au nouveau mode d'élection ce n'est plus 3, 4 ou 8 personnes qui se réunissent dans chaque section mais 15 personnes qui forment la liste complète. Il pourrait être difficile aux candidats de trouver un local pour ces réunions de préparation, et comme la loi le permet, il propose donc de mettre des salles à leur disposition suite à leur demande. Cette mise à disposition peut se faire gratuitement ou payante, mais ce sera pour tous pareil.
- ***Les membres du conseil comprennent la nouvelle situation et décide de mettre gratuitement à disposition une salle lors d'une demande par un candidat, et ne souhaite pas d'établir une délibération pour cela.***

10. Course cycliste

- Monsieur le Maire signale avoir été sollicité par l' U S H pour l'organisation d'une course cycliste sur le hameau de Canisy.
- ***Les membres du conseil ne souhaitent pas organiser une course cycliste à Canisy car cela fait plusieurs années qu'elle n'existe plus et que cela désorganiserait le traditionnel concours de pétanque***

11. Questions Diverses

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'esquisse de la rue du Sole Triquet en précisant qu'il ne s'agit que d'une étude de faisabilité payé par la com de com du Pays Neslois, travaillent sur ce dossier le Cabinet VERDI ingénierie et le cabinet de géomètre METRIS. Il va en ressortir le prix de vente des terrains pour boucler le dossier.
- Monsieur le Maire dit que notre commission aménagement n'a pas encore travaillé dessus ce projet mais que suivant le résultat issu de cette étude nous nous pencherons sur la réalisation ou non. Dans un premier temps Monsieur le Maire a demandé d'établir deux tranches de façon à ne pas faire tous l'aménagement avant que les terrains soient vendus et construits au risque de voir détruire les abords de voirie.
- Monsieur le Maire rappelle que le lendemain se tient une réunion publique à Nesle sur le nouveau mode de scrutin électoral.

Plus d'autres questions, La séance est levée à 23 h